

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
du 1^{er} septembre 2020

L'an deux mille vingt, le premier septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Etaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, DOS SANTOS Aline, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LEJEUNE Gilbert, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston, PIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : néant

Absent(e)(s) : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme DOS SANTOS Aline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1) Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier communal.
- 2) Urbanisme
 - Droit de préemption urbain : Parcelles A n°432 et A n°661 et parcelles A n°820 et A n°823
 - Points sur les autorisations d'urbanisme accordées dernièrement.
 - Pose d'un pare-vue au cimetière
 - Bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée du PLU
- 3) Appel d'offre Travaux Route de Malbrans : attribution du marché
- 4) Salle polyvalente (tarifs, conditions d'utilisation, acquisition autolaveuse)
- 5) ACCA – droit de chasse : renouvellement bail de chasse
- 6) Terrains agricoles « Au Plein » : vente parcelles communales (Gaston PETERLÉ)
- 7) Logement communal - 4 rue de l'Eglise : remboursement caution loyer
- 8) Proposition Assistance Technique du Département dans le domaine de l'Eau
- 9) Prolongation du contrat de Mme WETZEL Agnès
- 10) Point sur les rencontres avec tous les présidents d'associations.
- 11) Demande de subvention de « l'US 4 Monts »
- 12) Informations diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

-
- 1) **POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DE L'ATELIER COMMUNAL** : intervention de M. DUGOURD, Agrégateur-Coordinateur et de M. Yves MONNOT, Président pour présenter au nouveau conseil « La fruitière à énergies » et le projet.

Le projet de mise à disposition d'une partie de la couverture du bâtiment de l'atelier communal, (engagé par l'équipe municipale précédente), en vue de l'installation d'équipements photovoltaïques pour une surface totale d'environ 445 m² par la Société dénommée La fruitière à Energies, représentée par Monsieur MONNOT Yves, en sa qualité de Président est expliqué aux nouveaux conseillers.

La SAS « La Fruitière à énergie » est une entreprise citoyenne pour promouvoir, développer, acheter, exploiter des installations de production d'énergies renouvelables sur notre territoire. Les communes et particuliers peuvent être associés de la SAS. La commune de Montrond le Château en fait partie.

Le périmètre d'intervention de la Fruitière à énergies est de 100 km autour de QUINGEY.

Le projet avec la commune de Montrond le Château est basé sur :

- Le développement du projet et l'exploitation du site pris en charge par la fruitière à énergies,
- La création d'une centrale photovoltaïque de 90 KWc environ pour une surface de 445 m²,
- La production de 95 000 kWh/an environ soit l'équivalent de la consommation électrique de 135 personnes,
- 95 000 € HT d'investissement, exclusivement financés par la fruitière (capitaux propres et prêts)

Afin d'avancer sur la faisabilité technique du projet, il convient désormais de signer une promesse pour convention d'occupation temporaire du domaine public (COTDP).

La Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public inclura la mise à disposition par la commune d'un espace à définir, destiné à héberger les onduleurs et compteurs de l'installation.

La Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public (COTDP) sera consentie pour une périodicité de 30 ans à compter du jour de la mise en production de l'installation photovoltaïque, avec une redevance annuelle pour la commune calculée sur la base des deux éléments suivants :

- une part fixe relative à la valeur locative du bien occupé, estimée pour la présente à 0,50 €/m²/an;
- et une part variable relative à l'avantage procuré par ladite occupation fixée à un maximum de 2 % de la production électrique vendue (chiffre d'affaire annuel).

Si l'activité exercée par la Fruitière à Energie entraîne pour la commune une surprime d'assurance, la Fruitière à Energies s'engage à indemniser la commune du montant de la surprime qu'elle aura payée.

La convention prévoit que l'installation photovoltaïque sera démantelée par la Fruitière à Energies qui rendra au propriétaire la toiture en l'état.

Tous les frais liés à la Convention seront à la charge de la Fruitière à Energies.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du projet par Messieurs DUGOURD et MONNOT de la SAS FRUITIERE A ENERGIES, et en avoir débattu, autorise par :

13 voix pour, 2 voix contre, Madame le Maire à signer une promesse pour convention d'occupation temporaire du domaine public (COTDP) avec la Fruitière à Energies pour une durée de 30 ans.

2) URBANISME

• Droit de préemption urbain :

- Parcelles A n°432 et A n°661

Maître LAVAUX Dorothée, notaire à GRANDFONTAINE, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée A n°432 lieu-dit « 14 rue du Tacot » et d'un bien non bâti situé sur la parcelle A n°661, lieu-dit « Voie de Pugey ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- Parcelle A n°820 et A n°823

Maître Lydie MARCONOT-CLEMENT, notaire à SAONE informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur la parcelle cadastrée A n°820 lieu-dit « Au Mûrier » et A n°823, lieu-dit « Voie de Pugey ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption urbain

• Points sur les autorisations d'urbanisme accordées dernièrement envoyées avec avis favorable.

→ **Permis de construire de :**

- M. MUSY Frédéric et MAIROT Elise : maison individuelle rue du Tacot, parcelle ZH n°202
- M. LIDOINE Guillaume : maison individuelle impasse verger mandri, parcelle AB 322

- → **Déclarations préalables de travaux :**

- RENAUD Fabien : Mise en place d'une clôture + portail et plantations d'arbres au 8 impasse du Rucher
- M. et Mme PRILLARD Marc : mise en place de grillage gris par petites sections au 2 chemin des Vaches

• **Pose d'un pare-vue au cimetière**

Mme le Maire propose la mise en place d'un pare-vue au cimetière pour permettre aux familles de se recueillir sans avoir le vis-à-vis avec les maisons situées de l'autre côté du mur du cimetière. Des devis ont été demandés à 3 entreprises et deux entreprises ont répondu à savoir :

- FCE (France Clôture Environnement SAS) sise à BESANÇON pour un montant de 2928.00 € TTC
- Alexandre GAILLARD Paysagiste à MONTROND-LE-CHATEAU pour un montant de 2971, 39 TTC

Le conseil municipal, par 14 voix pour (M. Alexandre GAILLARD ne prenant pas part au vote) attribue les travaux à M. GAILLARD Alexandre pour un montant de 2971 .39 TTC

• **Bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée du PLU**

Mme le Maire explique que seul un administré s'est déplacé en mairie du 24/07 au 24/08/2020 pour prendre connaissance de la modification simplifiée du PLU sans formuler de doléances

Mme le Maire explique que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme engagé par l'équipe municipale précédente est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée n°01 du PLU.

Le nouveau règlement du PLU, suite à cette modification simplifiée sera mis en ligne sur le site internet de la commune et est consultable en mairie.

3) APPEL D'OFFRE TRAVAUX ROUTE DE MALBRANS : attribution du marché

La consultation de type marché à procédure adaptée a été lancée du 6 août 2020 au 26 août 2020, comprenant un lot unique avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles, estimée globalement à 87 567.50 €HT, soit 105 081.00 € TTC.

Les critères de jugement des offres permettant de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sont la valeur technique des prestations (50%) et le prix des prestations (50%).

Montant des offres et délai à l'ouverture des plis :

	bonnefoy	eurovia	mourot	colas
Total H.T.	79 419,10	76 602,50	85 387,00	97 869,17
Total T.T.C.	95 302,92	91 923,00	102 464,40	117 443,00
délai (semaines)	4,2	2,6	6	6

A l'issue de l'ouverture des plis en date du 26/08/2010, le maître d'ouvrage en lien avec le maître d'œuvre a engagé une phase de négociation avec les 2 entreprises les mieux placées portant notamment sur le montant de l'offre, l'organisation du chantier et le délai d'exécution.

Montant des offres et délai après négociation:

	bonnefoy	eurovia	mourot	colas
Total H.T.	76 240.10	76 602.50	85 387.00	97 869.17
Total T.T.C.	91 488.12	91 923.00	102 464.40	117 443.00
délai (semaines)	3.2	2.6	6	6

Après analyse des offres, et sur proposition du maître d'œuvre, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de travaux la mieux-disante pour les montants suivants :

- entreprise Bonnefoy

montant H.T. = 76 240.10 €

montant T.T.C.= 91 48812 €

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 76 240.10 € HT soit 91 488.12 € TTC et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché avec l'entreprise Bonnefoy.

4) SALLE POLYVALENTE (tarifs, conditions d'utilisation, acquisition autolaveuse)

Utilisation de la salle polyvalente :

A partir du 8 septembre 2020, le Conseil Municipal est favorable à ce que les associations utilisent la salle des fêtes en respectant le protocole sanitaire et le planning mis en place. Le protocole est signé par chacun des présidents d'association et de Mme le Maire (protocole et planning en ligne sur le site internet de la mairie).

Modification du règlement intérieur

A ce jour, le règlement stipule que :

« La location est offerte gracieusement une fois par an aux associations enregistrées en Mairie de Montrond le Château qui en font la demande, dans le cadre d'activités au bénéfice de la population de Montrond-le-Château et ouverte au public.

Cependant en fonction de la finalité des activités, le Conseil Municipal pourra accorder, sur demande de l'association, une gratuité supplémentaire. Seules les charges sont à acquitter.

La location de la salle polyvalente par une association à des fins privés est payante.

La salle polyvalente est gracieusement mise à disposition sans frais dans les cas suivants :

- *activité scolaire du SRPI Mérey - Montrond - Villers*
- *arbre de Noël des enfants organisé par le Comité d'Animation,*
- *cérémonie funéraire à l'église de Montrond-le-Château. »*

Or, Mme le Maire explique que cela conduit à une situation inéquitable où les associations utilisant la salle la semaine ne paient pas la location, ni les charges alors que les associations utilisant la salle le week-end pour des événements à destination des habitants paient les charges et quelquefois la location en plus.

Mme le Maire propose la gratuité de l'utilisation de la salle pour toutes les associations que cela soit en semaine ou lors d'un week-end à condition que les associations réservent une place prioritaire aux demandes d'adhésion provenant d'habitants du village. Les demandes d'utilisation de la salle en semaine seront validées par le conseil chaque année, début septembre et les demandes d'utilisation de la salle les week-end par les associations seront également validées par le Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces nouvelles propositions et la modification du règlement intérieur relatif à la salle polyvalente.

Acquisition d'une autolaveuse :

Mme Maire indique, pour information, que la municipalité va acquérir une autolaveuse pour un montant d'environ 3000 € TTC, équipement qui est nécessaire vu de la forte utilisation de la salle polyvalente. Cette autolaveuse sera uniquement utilisée par l'employée communale en charge de l'entretien de la salle.

Mise à jour des tarifs de la salle

Mme le Maire propose d'augmenter légèrement les tarifs de la salle (dernière mise à jour en 2016) afin, notamment, d'amortir l'acquisition de l'autolaveuse.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour une augmentation de 15 % environ des tarifs ce qui conduit aux nouveaux tarifs ci-dessous, applicables pour les contrats de réservation signés à partir du 01/09/2020.

Descriptif salle	Tarifs
cuisine, bar avec vaisselle, week-end	250,00 €
cuisine, bar avec vaisselle, journée	150, 00 €
cuisine, bar sans vaisselle week-end	220,00 €
cuisine, bar sans vaisselle journée	125, 00 €
Bar (Apéritif, vin d'honneur) hors repas	100,00 €

5) **ACCA – droit de chasse : renouvellement bail de chasse**

Mme le Maire expose au Conseil que le bail de chasse est arrivé à expiration le 31/03/2020, et qu'il convient de le renouveler. Les conditions du bail en vigueur jusqu'au 31/03/2020 sont les suivantes :

- Durée 6 ans soit du 01/04/2014 au 31/03/2020,
- Prix 500 € non indexé et payable le 31 octobre de chaque année.

Mme le Maire fait part du courrier du président de l'ACCA, Monsieur Simon GAILLARD, qui sollicite une révision du montant du bail de chasse, au regard du fait que l'ACCA est une des rares associations du village à ne pas utiliser la salle polyvalente générant des frais annexes pour la commune (chauffage, électricité) et considérant que l'ACCA entretient les tranchées dans la forêt communale.

Le président de l'ACCA explique également que l'organisation du Ball Trap a été annulée en raison de la crise sanitaire, ce qui constitue la seule rentrée annuelle financière de l'association.

Mme le Maire formule deux propositions aux conseillers concernant le renouvellement du bail :

Première proposition :

- Durée 6 ans soit du 01/04/2020 au 31/03/2026,
- Prix 250 € non indexé et payable le 31 octobre de chaque année.
- Exonération de la première année du bail en raison de la crise sanitaire

Messieurs GAILLARD Alexandre, PIGUET Aurélien et COQUIARD Vincent (chasseurs) ne prennent pas part au vote.

Sur cette première proposition, le Conseil Municipal par :

- 3 voix pour,
- 8 voix contre
- 1 abstention

Décide de ne pas procéder au renouvellement du bail de chasse dans les conditions définies par cette première proposition de Madame le Maire,

Deuxième proposition

- Durée 6 ans soit du 01/04/2020 au 31/03/2026, à titre gracieux

Messieurs GAILLARD Alexandre, PIGUET Aurélien et COQUIARD Vincent (chasseurs) ne prennent pas part au vote.

Sur cette deuxième proposition, **le Conseil Municipal autorise par :**

- **8 voix pour,**
- **3 voix contre**
- **1 abstention**

Madame le Maire à procéder au renouvellement du bail de chasse du 01/04/2020 au 31/03/2026, à titre gracieux

6) **TERRAINS AGRICOLES « Au Plein » : vente parcelles communales (Gaston PETERLÉ)**

Mme le Maire expose que lors du conseil municipal du 03/02/2020, suite à deux demandes d'acquisition de parcelles communales faites par M. PETERLÉ Gaston, le Conseil Municipal, après avoir étudié ces propositions, a décidé de vendre la parcelle ZH n°82, d'une contenance 46 a 40 ca au prix de 2500 € l'hectare et une partie de la parcelle ZH 198 au prix de 2500 € l'hectare.

Après division parcellaire en date du 16/03/2020, Mme le Maire indique que la nouvelle parcelle cadastrale à vendre à M. PETERLÉ Gaston, issue de la parcelle ZH n°198, est la parcelle ZH n° 289 d'une contenance de 2 ha 55 a 00 ca.

L'intéressé prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

Ceci exposé, le conseil municipal décide par 14 voix pour (M. PETERLÉ Gaston ne prend pas part au vote), la vente des parcelles :

- **ZH n°82 d'une contenance de 46 a 40 ca au prix de 2500 € l'hectare,**
- **ZH n°289 d'une contenance de 2 ha 55 a 00 ca au prix de 2500 € l'hectare.**

7) **LOGEMENT COMMUNAL - 4 rue de l'Eglise : remboursement caution loyer**

Suite à l'état des lieux de sortie de Mme ZERBINI Nathalie, Madame le Maire explique que la retenue de garantie initiale doit lui être restituée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte par 14 voix pour (M. LOPES Guillaume ne prend pas part au vote), le remboursement de la retenue de garantie à Mme ZERBINI Nathalie de 330,20 € correspondant à un mois du loyer initial.

8) **PROPOSITION ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques encadre les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau).

Mme le Maire explique que pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter, pour 2020, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif, d'inscrire au budget 2020, une enveloppe de 174,30 € et d'autoriser Mme le Maire à signer , au nom de la Commune, la convention avec le département.

9) **PROLONGATION DU CONTRAT DE MME WETZEL Agnès**

Mme le Maire expose que le contrat de Mme WETZEL Agnès arrive à terme le 29/09/2020. Il convient de le prolonger.

Mme le Maire à cette occasion propose aux conseillers de prolonger le CDD de Mme WETZEL en prenant en compte son ancienneté (5 ans) ce qui conduit à baser sa rémunération sur l'échelon 4 de la grille indiciaire sur l'échelon 4 de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux (au lieu de l'échelon 1).

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la prolongation du contrat de Mme WETZEL avec une rémunération basée sur l'échelon 4 de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

10) POINTS SUR LES RENCONTRES AVEC TOUS LES PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS.

Madame GIRARDET Fabienne (référente des associations au conseil municipal), a rencontré tous les présidents d'associations durant l'été avec Guillaume LOPES ou Angèle PRILLARD. Cela a permis de faire connaissance et d'échanger sur les demandes éventuelles des associations et de la municipalité.

11) DEMANDE DE SUBVENTION US LES 4 MONTS

Par courrier en date du 28/08/2020, le président, Monsieur Antoine BACH, de « l'US des 4 Monts » à Tarcenay-Foucherans sollicite le renouvellement de la subvention accordée par la commune pour la saison 2017/2018 qui a aidé le club à renouveler certains équipements afin de permettre aux joueurs de s'entraîner et d'apprendre à jouer au football dans de bonnes conditions. Pour la saison 2017/2018, la commune avait accordé une subvention de 300 euros (délibération 2017-05-02-04).

Considérant la légitimité de la demande de subvention au regard du nombre d'adhérents provenant de la commune de Montrond le Château, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de trois cents euros (300 euros) à l'US des 4 Monts chaque année.

12) INFORMATIONS DIVERSES

• Inauguration du sentier d'interprétation de la Motte du Chateau

En raison du contexte sanitaire, le Conseil municipal décide de reporter l'inauguration du sentier d'interprétation prévue le 10 octobre au printemps 2021, pour pouvoir faire de cet évènement quelque chose de plus festif avec les habitants du village et les associations, ce qui n'est pas possible dans le contexte sanitaire actuel. Seul un remerciement pour les financeurs du sentier d'interprétation et autres partenaires sera organisé le 10/10, afin de limiter le nombre de personnes sur le site.

Concernant l'espace naturel sensible, une signalétique sera mise en place prochainement sur le village pour indiquer le départ vers le sentier d'interprétation depuis le parking de la mairie pour gérer le stationnement.

Une carte touristique à jour sera également mise en place sur le parking de la mairie avec les itinéraires de randonnées pédestres et VTT ainsi que l'indication des sites portant un intérêt particulier à proximité de Montrond le Château.

• Aménagement de l'aire collective de jeux

Des devis ont été demandés pour la mise en place d'un pare-ballons sur le terrain de foot, coté aire de jeux pour les plus petits. L'investissement est de l'ordre de 4000 euros TTC.

Le Conseil décide de faire un point global sur les nouveaux équipements pouvant être mis en place au sein de l'aire de jeux à un prochain conseil, sur la base de ce qui a été demandé lors de la rencontre avec les jeunes du village le 10 juillet dernier.

Pour information, cet été, de nombreux soirs, Mme le Maire ou ses adjoints ont du se déplacer pour faire respecter l'horaire de 22 heures à partir de laquelle l'accès à l'aire de jeux est fermé (arrêté municipal du 13 juillet 2020) pour respecter le voisinage.

Pour l'été prochain, Mme le Maire propose de réfléchir sur le déplacement de la cabane des jeunes.

• Prochaines réunions :

15/09/2020 20h30 commission bois

22/09/2020 20h30 commission aménagement durable du territoire

29/09/2020 20h30 commission cadre de vie

**Le prochain conseil municipal se réunira le mardi 6 octobre 2020 à 20 h 30
Séance levée à 23h30,**

Angèle PRILLARD

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2020/01-09-01	Projet centrale photovoltaïque toiture atelier communal : signature d'une promesse pour convention d'occupation temporaire du domaine public (COTDP) avec la SAS Fruitière à Energies
DCM n° 2020/01-09-02	Déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption parcelles cadastrées section A n°432 et A n°661
DCM n° 2020/01-09-03	Déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption parcelles cadastrées section A n°820 et A n°823
DCM n° 2020/01-09-04	Pose d'un pare-vue au cimetière
DCM n° 2020/01-09-05	Approbation de la modification simplifiée numéro 1 du PLU
DCM n° 2020/01-09-06	Travaux d'aménagement de voirie Route de Malbrans : attribution du marché
DCM n° 2020/01-09-07	Bail de chasse
DCM n° 2020/01-09-08	Terrains agricoles « Au Plein » : vente parcelles communales
DCM n° 2020/01-09-09	Remboursement caution logement communal au 4 rue de l'Eglise
DCM n° 2020/01-09-10	Prolongation contrat de Mme Agnès WETZEL
DCM n° 2020/01-09-11	Subvention US 4 Monts
DCM n° 2020/01-09-12	Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)
DCM n° 2020/01-09-13	Tarifs salle polyvalente
DCM n° 2020/01-09-14	Règlement intérieur salle des Fêtes

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphane		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert		STEHLY Audrey	
LIDOINE Xavier			